



Séance du conseil communautaire du 5 novembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 195/2025

Décision modificative n° 1 - budget annexe des transports, exercice 2025

L'an deux mille vingt cinq, le cinq novembre, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le 30 octobre 2025, s'est réuni dans la salle du conseil communautaire de la CARF, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Sébastien OLHARAN a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Étaient présents :

M. Yves JUHEL, M. Patrick CESARI, M. Gérard SPINELLI (quitte la séance à 19h15 avant le vote de l'affaire n°24), M. Jean-Mario LORENZI, M. Jean-Jacques RAFFAELE, M. Jean-Pierre VASSALLO, M. Sébastien OLHARAN, Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, M. Daniel ALBERTI, Mme Brigitte BRESC, M. Philippe OUDOT, M. Guy BONVALLET, M. Patrice NOVELLI, Mme Floriane CAZAL, Mme Isabelle ALMONTE, Mme Carmela CARTARRASA, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Cindy GENOVESE, M. Edouard-Jean CURTET, M. Stéphane MANFREDI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, Mme Brigitte ALBERTINI

Absents :

M. Albert FILIPPI, M. Fabrice PASTOR, M. Mathieu MESSINA, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Joanna GENOVESE, M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT, M. Alain DUCRUET, M. Nicolas SPINELLI, Mme Danielle LISBONA, Mme Patricia LORENZI, M. Guillaume CONTESSE, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Marinella GIARDINA

Pouvoirs :

M. Olivier CHANTREAU donne pouvoir à Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, M. Dominique NICOLAÏ donne pouvoir à M. Ghislain POULAIN, M. Eric FORMENTO donne pouvoir à M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO donne pouvoir à Mme Sandra PAIRE, M. Daniel ALLAVENA donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, Mme Maïlys SALIVAS donne pouvoir à Mme Cindy GENOVESE, M. Christophe GLASSER donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Martine FERRERO donne pouvoir à M. Jean-Mario LORENZI

Date d'affichage : 13 NOV. 2025

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20251105-195-2025B-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANÇAISE
16 rue Villarey
06500 MENTON

Conseil communautaire du 5 novembre 2025

Délibération n° 195/2025

OBJET : Décision modificative n° 1 - budget annexe des transports, exercice 2025

**RAPPORTEUR : M. Daniel ALBERTI,
10ème Vice-Président**

Le conseil communautaire de la CARF, réuni en séance publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5216-1 et suivants,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu l'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, en date du 27 septembre 2001, portant création de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, modifié,

Vu l'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, en date du 10 septembre 2020, portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 43 applicable aux services publics locaux de transport de personnes,

Vu la délibération n° 61/2025 du 9 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 du budget annexe des transports de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu l'avis du bureau communautaire du 27 octobre 2025,

Vu l'avis de la commission des finances du 27 octobre 2025,

Considérant que le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe des transports de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a été approuvé par l'Assemblée Délibérante le 9 avril 2025,

Considérant que des ajustements de crédits sont devenus nécessaires au niveau de la section d'exploitation du budget annexe des transports de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, et sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20251105-195-2025B-DE
Date de télétransmission : 14/11/2025
Date de réception préfecture : 14/11/2025

Chapitres / Comptes		Dépenses	Recettes
011	611– sous-traitance générale	+ 277.902,00 €	---
74	748 – autres subventions d'exploitation	---	+ 277.902,00 €
Total de la section d'exploitation =		+ 277.902,00 €	+ 277.902,00 €

Considérant que l'ajustement des crédits concerne un complément de dépenses pour le contrat de délégation de service public des transports, équilibré par un complément de la subvention d'équilibre du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Considérant que des ajustements de crédits sont devenus nécessaires en section d'exploitation du budget annexe des transports de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

1°/ - APPROUVE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2025 du budget annexe des transports de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, pour un montant total de + 277.902 € (+ 277.902 € en section d'exploitation et 0 € en section d'investissement), telle que présentée par chapitre dans le tableau ci-dessus :

pour la section d'exploitation :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	+ 277.902,00 €	---
74	Subventions d'exploitation	--	+ 277.902,00 €
Total de la section d'exploitation =		+ 277.902,00 €	+ 277.902,00 €

2°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette décision modificative n° 1.

Le secrétaire de séance

Sébastien OLHARAN

Pour extrait conforme,

Le Président,

